

Vous recevez ce message car vous êtes inscrit à la Newsletter FO-Cadres



QUI MIEUX QU'UN CRÉATEUR DE DROITS
POUR VOUS DÉFENDRE

La Newsletter

[Focus] [Le point sur les négociations pour les retraites complémentaires](#)

Le patronat présentera un nouveau projet aux syndicats avant la prochaine réunion sur les retraites complémentaires, prévue le 22 juin. En attendant, plusieurs points font blocage. Revue d'actu.

- [Retraites complémentaires : une 4e séance de négociations](#)
- [Retraites complémentaires : FO dans une logique d'accord](#)
- [Caisses de retraites dans le rouge, FO réagit aux propositions du patronat](#)
- [Communiqué de presse : retraites complémentaires](#)
- [Interview d'Eric Pérès pour la « Chaîne parlementaire » au sujet des retraites complémentaires](#)

[Etude] [Les sources de mécontentement et de satisfaction au travail](#)

L'Apéc a mené une étude en demandant aux cadres de s'exprimer sur leur niveau de satisfaction concernant différentes thématiques : l'intérêt de leurs missions, les relations avec leur hiérarchie, leur rémunération, les possibilités de formation, les perspectives de carrière en interne et les perspectives de rémunération.

-> [Lire l'intégralité de cet article](#)

[Juridique] [Jours de RTT non pris, l'indemnisation n'est pas obligatoirement due !](#)

Les jours de RTT obtenus dans le cadre des accords de réduction du temps de travail ne suivent pas totalement le régime juridique des jours de congés payés. C'est ce que vient de décider la Cour de cassation dans un arrêt du 18 mars 2015, qui doit retenir toute notre attention tant la question de l'aménagement du temps de travail reste encore et toujours d'actualité.

-> [Lire l'intégralité de cet article](#)

[Publication] [Guide du salarié cadre : l'outil juridique indispensable à la défense du salarié cadre](#)

Autour des thèmes propres à la situation de travail des cadres, ce guide se compose de 3 grandes parties : le contrat de travail ; la vie du cadre dans l'entreprise ; la formation professionnelle et le volet social.

-> [Lire l'intégralité de cet article](#)

-> [FO-Cadres.fr](#), [Facebook](#), [Twitter](#), [Google+](#)

Copyright © 2015 , Tous droits réservés.

Notre Organisation :

FO Cadres 2 rue de la Michodière Paris 75002



[Cliquez-ici pour vous désabonner](#) | [Cliquez-ici pour modifier vos informations](#)